

QUESTION D'ACTUALITE

A MONSIEUR LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Groupe socialiste, écologiste et républicain

Frédéric MAGUIN, conseiller départemental du canton de Nancy 3

Président de la Commission Agriculture et Environnement

Le renard roux : utile ou nuisible ?

Monsieur le Préfet,

Depuis plusieurs mois, les associations de protection de la nature se mobilisent pour faire comprendre que le renard roux doit être considéré comme un précieux auxiliaire de la société, et notamment des agriculteurs.

Or, juridiquement, le Renard roux est classé « nuisible » dans la quasi-totalité des départements français. Il est ainsi chassé, piégé et déterré toute l'année, et la préfecture de Meurthe-et-Moselle autorise même à présent sa destruction par tirs de nuit !

Parallèlement, en Lorraine et ailleurs, les services de l'État permettent aux agriculteurs d'utiliser des substances toxiques et non-sélectives (comme la bromadiolone) pour lutter contre les proliférations de campagnols. Or, cet anticoagulant puissant empoisonne directement ou indirectement des espèces non ciblées, comme par exemple les rapaces (tous protégés), les petits carnivores et les animaux domestiques.

Monsieur le Préfet, ne pourrions-nous pas rassembler tous les acteurs de cet épineux dossier autour d'une table ronde et pourquoi pas faire de la Meurthe-et-Moselle un territoire pilote pour la protection de la faune sauvage, ... à commencer par le renard roux ?

Je vous remercie.